



# Assemblée générale

Distr. limitée  
6 janvier 2023  
Français  
Original : anglais

**Conférence de révision de l'Accord  
aux fins de l'application des dispositions  
de la Convention sur le droit de la mer  
du 10 décembre 1982 relatives à la conservation  
et à la gestion des stocks de poissons  
dont les déplacements s'effectuent  
tant l'intérieur qu'à l'extérieur de zones  
économiques exclusives (stocks chevauchants)  
et des stocks de poissons grands migrants**  
New York, 22-26 mai 2023

## Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la reprise de la Conférence de révision.
2. Élection à la présidence.
3. Allocution du Secrétaire général ou de la personne chargée de le représenter.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Élection aux sièges du Bureau autres que la présidence.
6. Pouvoirs des représentantes et représentants participant à la Conférence :
  - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs ;
  - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
7. Organisation des travaux.
8. Présentation des rapports sur les treizième, quatorzième, quinzième et seizième séries de consultations des États parties à l'Accord.
9. Examen du rapport sur l'état du Fonds d'assistance.
10. Évaluation de l'efficacité de l'Accord s'agissant d'assurer la conservation et la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrants, suivant l'organisation des travaux de la Conférence :
  - a) Examen de l'application des recommandations adoptées lors de la Conférence de révision de 2016 ;



- b) Moyens de renforcer encore, s'il y a lieu, les dispositions et les modalités d'application de l'Accord.
  - 11. Examen et adoption du document final de la reprise de la Conférence de révision.
  - 12. Questions diverses.
  - 13. Clôture de la Conférence.
-